



Publié le

ID: 093-229300082-20250926-2025\_09\_26\_079-DE

#### COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecrog, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

 $\mathsf{M}.$  Bouamrane donnant pouvoir à  $\mathsf{M}.$  Troussel

Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet

M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi

Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Duprey, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani

\_\_\_\_\_



Publié le

ID: 093-229300082-20250926-2025\_09\_26\_079-DE

### Délibération n° 13-01 du 26 septembre 2025

## SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 À L'INSTITUT FRANÇAIS DU MONDE ASSOCIATIF

La commission permaner	nte du conseil	départemental
------------------------	----------------	---------------

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du  $1^{\rm er}$  juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 13-01 du 23 novembre 2023 relative à l'approbation de la convention avec l'Institut français du monde associatif,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,



Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID: 093-229300082-20250926-2025\_09\_26\_079-DE

- ALLOUE au titre de l'année 2025 une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros à l'Institut français du monde associatif, conformément à la convention pluriannuelle 2023-2025.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.